

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 2015

Un Conseil Municipal extraordinaire s'est tenu le lundi 14 décembre 2015, à 19h30, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Déclarations d'intention d'aliéner (3 D.I.A),
- Création d'un poste contrat aidé de droit privé.

Cette réunion, comme la précédente, est enregistrée.

Présents: Mmes Goutte, Bernaud, Braud, Germain,
MM. Baudet, de Boissésou, Gaudinière, Picard, Venancy.

Absents excusés : Mme Barras (pouvoir à Mme Braud),
Mme Duque (pouvoir à M. Baudet),
Mme Guénais (pouvoir à Mme Bernaud),
M. Girault.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30 et fait l'appel des Conseillers.

-Déclarations d'Intention d'Aliéner

Vente maison M. Maret (Rue Boyer, en face de l'église). Mme le Maire demande la renonciation à acquérir ce bien par la municipalité.

Renonciation approuvée à l'unanimité (12 voix)

Vente maison M. Nicodème (Route de l'Estuaire). Mme le Maire demande la renonciation à acquérir ce bien par la municipalité.

Renonciation approuvée à l'unanimité (12 voix).

Terrain M. Jacquereau (Route de la Taillande). M. Jacquereau a acheté le terrain appartenant à ses parents et sa compagne veut lui racheter la moitié. Mme le Maire demande l'approbation du Conseil.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix).

-Création d'un poste de contrat aidé (contrat Senior) :

Un Agent remplaçant de 53 ans a été embauché aux Services Techniques pour effectuer le travail d'un Agent titulaire, en congé maladie. Les travaux réalisés ont donné entière satisfaction et, sachant que le Titulaire doit subir une nouvelle intervention en mars, il conviendrait, peut-être d'embaucher le remplaçant, au titre d'un contrat aidé ? propose Mme le Maire.

Cette nouvelle embauche permettrait de pallier les travaux en retard et les travaux de voirie.

A la demande de **M. Gaudinière, M. Venancy** expose la liste des travaux à faire :

- mur de l'école s'effondre :(il faut le consolider, le démonter, le remonter ;coût estimé, si travaux faits par une entreprise, avec temps passé 30 000€).

- puits, près de l'école, en mauvais état,

- maison des jardins partagés :réfection (au moins 40 000€ pour cloisons, plâtres, carrelages, peintures, électricité, escalier)...Si les travaux sont faits en régie, une économie sera réalisée...et la T.V.A pourra être récupérée sur les matériaux. Cette maison, remise aux normes de sécurité, en électricité(par un électricien), pourra être louée, mais pas vendue (voeu de Mme Saquary). Elle n'est pas concernée par le périmètre des Bâtiments de France et ce ne sont que des travaux intérieurs .

- port: rejoiner les pierres du chenal,(à peu près 10 000€)

-Villa Mathilde : restauration?

- puits de la Rue Chardonnet : rescelllement des pierres (environ 1 500€),-

- mur côté Musée:(démonter le dessus, environ 1 000€),
- mur église (tous les joints à refaire,ciment, mortier.environ 1 500€)

Tous ces travaux, estimés en nombre d'heures passées, en charges et matériels, s'élèveraient à un montant total de 122 500€. Mais il resterait encore l'entretien des bâtiments communaux,des massifs, les tontes , les élagages...selon les saisons. **M.Venancy** pourrait lister les travaux et les planifier pour 2016 et les années à venir, demandent **Mme Bernaud et M.Picard**. Quand l'Agent titulaire va être indisponible, ce sera le printemps, époque où il y aura le plus de choses à faire, s'inquiète **Mme Germain**.

Cette éventuelle embauche ne doit pas se faire au détriment de l'Agent titulaire, intervient **M.Gaudinière**. Ce serait en complément du travail du 1er Agent titulaire et non au détriment du travail du 2ème Agent en congé.

Une simulation pour cet emploi a été faite. Avec une base de 20h/semaine, l'Etat peut donner une aide de 70 à 85% ; et avec une base de 35h/semaine, l'Etat prenant 20h en contrat aidé Senior, il resterait 15h à la charge de la commune. **M.Baudet** calcule rapidement que si l'absence dure 3 mois, (12 semaines),ce sera $12 \times 35 \text{ h} = 420 \text{ h}$. Le remplacement fait sur 20h/semaine pendant 3 mois , donnerait 240h de travail , ce qui équivaldrait à 120 h de déficit, à compenser.

Mme Goutte ajoute que si on part sur 20h par semaine pendant 3 mois, avec le SMIC(qui va augmenter) et les charges patronales, ce ferait: $942,66 \text{ €} \times 12 \text{ semaines} = 11\,311,92\text{€}/\text{an}$ à la charge de la commune et $712,39 \text{ €} \times 12 \text{ semaines} = 8\,548,68\text{€}$ d'aide(A.S.P.)

Alors que si on part sur 35h par semaine, $1\,649,63\text{€} \times 12 \text{ semaines} = 19\,795,56\text{€}$
et $712,39\text{€} \times 12 \text{ semaines} = 8\,548,68\text{€}$, il

resterait réellement à la charge de la commune/an : 11 246,88€

En fonctionnement,faut-il prévoir des dépenses supplémentaires de 11 311,92€ ou de 11 246,88€ ?

Pôle Emploi engage sur une période de 12 mois, renouvelable .

Mme le Maire demande son avis au Conseil. **Le Conseil est favorable, à l'unanimité (12 voix pour), à l'embauche d'un Contrat Aidé Senior et, également à l'unanimité pour une durée de 35h/ semaine. (12 voix pour).**

La Convention sera signée avec Pôle Emploi pour la création d'un emploi aidé pour une durée d'un an, à compter du 01/01/2016.

L'ordre du jour épuisé,sans question diverse, puisque c'est un Conseil extraordinaire, Mme le Maire lève la séance à 19h55.

La Secrétaire de séance,

M-C Braud.

3420 sécurité chantier chaussures

D'autres compagnons;;;pas assez important pour Ma ccb